



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 16

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'améliorer les programmes de formation destinés aux infirmières en dialyse de manière à ce que la pénurie de personnel dans ce domaine soit endiguée et qu'il examine l'importance d'offrir des services de dialyse de courte durée aux personnes de passage au Manitoba. (E. Black, E. Sarna, J. Brandon et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique de son ministère selon laquelle les membres de la famille qui s'occupent à domicile de personnes à charge ayant des besoins spéciaux touchent des sommes inférieures pour le logement et les repas que celles qui sont versées aux prestataires de soins de santé qui ne font pas partie de la famille et travaillent à l'extérieur du domicile et d'évaluer les cas individuellement afin de voir s'il serait avantageux de payer les membres de la famille qui offrent de tels soins plutôt que de verser des frais aux établissements qui accueillent ces personnes. (M. Fehr, M. Welch, J. Schmidt et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage d'interdire la pêche de l'esturgeon jaune dans la rivière Rouge, y compris ses affluents, entre les écluses de St. Andrews et le lac Winnipeg. (D. Davidson, T. Buchanan, M. Kingdon et autres)

---

M. le *ministre* SALE dépose :

le rapport annuel du Conseil manitobain de la recherche en matière de santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;

(Document parlementaire n° 104)

le rapport annuel du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 105)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA, MURRAY et JENNISSON ainsi que M<sup>me</sup> ROWAT et M. GERRARD font des déclarations de député.

---

Pendant la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de l'utilisation à l'Assemblée d'un dispositif d'enregistrement portable par le député de River Heights.

M. LAMOUREUX, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. GERRARD, DERKACH et LAMOUREUX interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande qu'on lui fournisse la cassette afin de l'examiner.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Donald MALINOWSKI, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER, M. MURRAY, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. GERRARD et SANTOS interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Nelson SHOEMAKER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. GERRARD, MURRAY et CUMMINGS interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Jacob FROESE, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MURRAY, DYCK, PENNER, GERRARD et MAGUIRE interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Morris MCGREGOR, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MURRAY, MAGUIRE, GERRARD et CUMMINGS interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

La séance est levée à 16 h 46, et l'Assemblée ajourne ses travaux au jeudi 20 novembre 2003, à 13 h 30.

Le président,

George Hicke